



Téléchargez notre appli Emploi & Handicap, disponible sur l'App Store d'Apple (IOS) et sur le Play Store de Google (Android)

Éditorial

Une nouvelle activité

La FNATH vient de réaliser un catalogue des offres de formation et de sensibilisation qu'elle peut proposer à des entreprises ou des acteurs intervenant dans le champ de la santé au travail et du handicap. Une dizaine de thématiques sont ainsi prévues d'ores et déjà, par exemple sur la prévention du risque routier professionnel, des cancers professionnels ou de la pénibilité au travail ou encore sur la nouvelle législation relative à l'accessibilité ou sur l'emploi des travailleurs handicapés. Mettre l'expérience quasi-centenaire de notre association au profit des entreprises et des salariés pour renforcer la prévention et éviter que les accidents du travail et les maladies professionnelles, tel est le sens de cette nouvelle activité. Par la force de témoignages de personnes directement concernées (voir page suivante), nos interventions peuvent mieux sensibiliser les salariés. C'est pourquoi les premiers tests que nous avons réalisés sont positifs et les entreprises recherchent dans nos compétences ce qu'elles ne peuvent trouver dans des cabinets de formation lambda. Mais notre proposition permet également d'adapter nos propositions aux demandes des entreprises. C'est pourquoi au-delà des thématiques précitées, nous sommes en mesure de proposer des actions sur commande ou l'organisation de journées de prévention, y compris sur plusieurs sites. Cette nouvelle activité permet d'ancrer la FNATH dans les domaines de la prévention et aussi de la formation, tout en dégagant d'autres sources de revenus.

Arnaud de Broca

Infos-fnath

Des combats légitimes, des actions efficaces

Pour recevoir Infos-FNATH

par email : infosfnath@fnath.com

www.fnath.org

Agenda

25 et 26 juin
47^e Congrès national

L'actu du mois

Les 10 ans de la loi handicap

Le comité d'entente des associations de personnes handicapées dont la FNATH est membre a réalisé une étude croisée en interrogeant les personnes handicapées, le grand public et les élus sur le bilan de la loi handicap de 2005. Cette étude apporte de nombreux enseignements, et montre en particulier un décalage fort entre la perception des élus de ce qui a changé depuis 10 ans et le ressenti des personnes handicapées. En effet, les élus semblent se satisfaire de l'engagement des pouvoirs publics en matière d'intégration des personnes handicapées. Plus de quatre élus sur cinq considèrent que la loi de 2005 a fait évoluer les mentalités sur le handicap et qu'elle a eu des effets concrets sur l'intégration des personnes handicapées. Ils sont tous aussi nombreux à affirmer que les pouvoirs publics prennent des mesures concrètes pour améliorer la situation des personnes handicapées ou des aidants (respectivement 85 % et 71 %, soit trois fois plus que les personnes en situation de handicap).

Le sentiment global quant à l'évolution de la situation des personnes handicapées depuis dix ans révèle la difficile concrétisation des mesures législatives sur le quotidien des personnes handicapées. La moitié de ces dernières estime que sa situation s'est améliorée depuis dix ans (52 %) et seules 3 % considèrent qu'elle s'est beaucoup améliorée. A cette question, le grand public affiche un enthousiasme certes plus prononcé, mais tout aussi mesuré (63 %, +11 points par rapport aux personnes handicapées). Dans le détail selon le type de handicap, ce jugement est plus constitué concernant les handicaps les plus visibles : moteur (57 % des Français jugent que la situation des personnes souffrant d'une telle incapacité vivent mieux quotidiennement, 49 % des personnes handicapées), visuel (53 %, 38 %) et auditif (55 %, 35 %).

L'écart de perception entre personnes valides et handicapées se confirme : les interviewés valides considérant systématiquement davantage que la situation s'est améliorée, et encore plus s'ils sont élus. Aussi, si tous dressent peu ou prou une hiérarchie similaire des aspects sur lesquels la loi a eu le plus d'impact (de l'accès aux contenus numériques à l'intégration dans le monde du travail et au niveau de vie) trois constats radicalement différents s'opposent dans l'évaluation quantitative de ses effets, témoignant d'une incompréhension sincère des personnes interrogées ne vivant pas en situation de handicap.

Retrouvez le dossier de presse sur www.fnath.org

La FNATH dans la presse

A l'occasion de la publication de cette étude, le comité d'entente a organisé une conférence de presse à Paris. Vous pouvez visionner l'ensemble des interventions, notamment celle de la FNATH qui portait sur les politiques publiques du handicap sur notre site internet : www.fnath.org. Nous vous signalons également le lien disponible vers une interview d'une quarantaine de minutes sur les missions et l'histoire de la FNATH. Bien que sur une radio locale, l'interview est généraliste et peut tous vous intéresser : www.fnath.org

Retrouvez tous les communiqués de presse sur www.fnath.org

Et si vous deveniez formateur ?

La FNATH vient de publier son catalogue de formation et de sensibilisation des entreprises et des acteurs de l'entreprise sur les thèmes de la santé au travail et du handicap. L'objectif est bien de développer une nouvelle activité (*voir édito*). Le principal levier de prévention que la FNATH souhaite utiliser repose sur les témoignages de nos adhérents et de nos bénévoles. Si vous souhaitez faire part de votre expérience, contactez-nous. Vous pourrez utiliser votre parcours pour éviter à d'autres des accidents de la vie ou du travail ou des maladies professionnelles. Nous vous aiderons pour intervenir et vos frais seront pris en charge. Contactez-nous : formation@fnath.com ou au 01 45 35 00 77.

Audition de la FNATH sur la Loi Marcon

Le Sénat a auditionné la FNATH dans le cadre de la loi pour la croissance et l'activité, plus connue sous le nom du ministre en charge, à savoir la loi Macron. Non pas sur tous les sujets, mais sur les dispositions qui viennent modifier l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, en permettant d'inclure dans cette obligation les contrats passés avec des auto-entrepreneurs handicapés. Cela a également été l'occasion pour notre association de transmettre nos propositions concernant la réforme du tribunal des prud'hommes, afin de permettre nos représentants d'y accompagner et d'y défendre nos adhérents.

Intolérance

Un rapport du Conseil de l'Europe incite la France à lutter contre des discriminations en hausse. Ce rapport du commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, Nils Muiznieks, exhorte la France à lutter contre la hausse des actes haineux et à mieux accueillir les demandeurs d'asile, notamment syriens. Mais, à ses yeux, « la France a aussi un problème avec les personnes handicapées ». Le commissaire « constate avec préoccupation qu'environ 20000 enfants, notamment ceux souffrant de troubles autistiques, demeurent sans solution de scolarisation ». « Est-il normal que des milliers de handicapés adultes quittent leur pays pour rejoindre la Belgique parce qu'ils ne trouvent pas de solution de vie [des lieux adaptés] ? », interroge M. Muiznieks, étonné que le traitement du handicap ne soit jamais abordé dans l'Hexagone en termes de droits de l'homme. Vous pouvez retrouver ce rapport et les observations du gouvernement française (loin de la réalité de la vie quotidienne des personnes handicapées) sur le site de la FNATH : www.fnath.org

Grève des médecins

Alors que le Gouvernement semble céder sur le tiers payant, et en tous les cas sur la date d'entrée en vigueur du tiers payant, l'Assurance Maladie a estimé que les remboursements de soins médicaux et dentaires avaient baissé de 5,1% en janvier par rapport au même mois de l'année précédente, conséquence de la grève des médecins opposés au projet de loi santé. Après la fermeture des cabinets en décembre, les syndicats de médecins appellent depuis début janvier à remplacer une partie des transmissions électroniques, réalisées via la carte vitale, par l'envoi de feuilles papier pour engorger l'Assurance maladie. Malgré cette opposition, la FNATH continue de se mobiliser pour une entrée en vigueur le plus rapidement possible et pour tous du tiers payant.

Assouplissement

La FNATH le demandait depuis longtemps. C'est maintenant chose faite ! Un décret assouplit les conditions ouvrant droit aux indemnités journalières en cas de maladie, de congé maternité ou invalidité. Ce décret, qui est entré en vigueur au 1^{er} février, abaisse à 150 heures par trimestre, et 600 heures par an, le nombre d'heures travaillées nécessaires pour avoir droit aux prestations en espèces

des assurances maladie, maternité et invalidité, et au congé de paternité. Jusque-là les salariés n'avaient droit à ces prestations qu'à condition d'avoir travaillé 200 heures au cours des trois mois précédant l'arrêt de travail, ce qui pouvait priver de prestations des salariés précaires, travaillant à temps très partiel ou connaissant des contrats de travail courts avec des périodes de chômage.

Avertissement

Le Docteur Bernadette Berneron, médecin du travail, vient d'être condamnée à la sanction de l'avertissement par la chambre disciplinaire de l'ordre des médecins du Centre. C'est la première fois à notre connaissance qu'un médecin d'une consultation souffrance et travail est condamné pour avoir rédigé un écrit médical attestant du lien entre la santé et le travail. La FNATH va écrire avec d'autres acteurs de la santé au travail au Gouvernement pour faire part de son inquiétude quant à cette condamnation.

L'amiante continue de tuer

Les cancers de l'amiante tueraient entre 1700 et 3800 personnes par an. Le nombre total de nouveaux cas des cancers liés à l'amiante (poumon, mésothéliome, larynx et ovaire) en 2012 est estimé entre 2200 et 5400. Contrairement aux prévisions antérieures, le nombre de mésothéliomes continue de progresser. « Le pic d'incidence n'est peut-être pas encore atteint chez l'homme, contrairement à ce qui avait pu être avancé précédemment. » L'InVS n'exclut plus désormais que l'épidémie continue à se développer « pendant une ou deux décennies dans notre pays ». Les cancers du larynx et de l'ovaire attribuables à une exposition professionnelle à l'amiante sont évalués pour la première fois : de 129 à 731 nouveaux cas par an pour le cancers du larynx (dont de 35 à 201 décès) et de 46 à 55 nouveaux cas par an pour le cancer de l'ovaire (dont de 31 à 37 décès). Aucune de ces deux pathologies n'est encore inscrite dans un tableau. Moins d'une dizaine de cas de cancers du larynx sont reconnus chaque année par un CRRMP en France. Encore aujourd'hui, beaucoup de cancers liés à l'amiante ne sont ni déclarés ni indemnisés : « 5% à 66% des cas de cancers du poumon et 30% à 48% des cas de mésothéliomes relevant du régime général de Sécurité sociale ne feraient pas l'objet d'une reconnaissance en maladie professionnelle ».

47^e Congrès national

Le 47^e Congrès National se déroulera les 25 et 26 juin 2015 près de Clermont Ferrand, à la Grande Halle d'Auvergne, Plaine de Sarliève à Cournon d'Auvergne. Les propositions des groupements doivent parvenir à la Fédération avant le 25 mars 2015. Les différents rapports et propositions fédérales relatifs au 47^e Congrès, comme l'ensemble des propositions des groupements, seront adressés aux groupements, comités et associations agréées, au plus tard le 25 avril 2015. Les modalités matérielles d'organisation de ces journées de travail, les déjeuners et les mandats de délégués seront envoyés aux structures départementales.

Françoise Lafay-Fechner à Saint-Étienne demeure à votre écoute pour toute précision complémentaire : 04 77 49 42 24 ou francoise.lafay@fnath.com

BNP PARIBAS le service emprunteur

De nombreux adhérents nous interrogent sur les possibilités offertes par notre partenaire BNP PARIBAS pour financer des projets à des taux préférentiels. Si vous envisagez de changer de voiture, d'acheter une maison ou d'entreprendre des travaux, une offre personnalisée vous sera établie pour vos prêts immobiliers ou prêts à la consommation, en fonction de votre diagnostic budget et de votre situation patrimoniale. BNP PARIBAS peut vous apporter des remises exceptionnelles sur certains frais bancaire et des conseils pour l'épargne. Réalisez vos projets en appelant FNATHservices au 04 77 49 42 23, des solutions de financement vous seront proposées.